



Dialogue Régional Multi-Acteurs

La Zone de libre-échange continentale (ZLECAf) en discussion à Dakar

Un dialogue régional multi-acteurs sur les enjeux et implications de la Zone de Libre-échange continentale (ZLECAf) s'est tenu à Dakar (Sénégal), du 26 au 27 juillet 2018.

Le Dialogue sur la ZLECAf est à l'initiative d'un pool d'organisations régionales et internationales ainsi que d'acteurs, notamment le Centre Africain pour le Commerce, l'intégration et le développement (Enda CACID), et autres organisations et institutions, mais également le secteur privé, la société civile, les administrations publiques des Etats, etc.

L'objectif poursuivi par le dialogue régional est de créer un espace ouvert et inclusif d'échange sur le fond, la forme et les enjeux de la mise en place de la ZLECAf.

Les travaux ont été conduits sur la base d'un agenda conçu en 7 sessions thématiques réparties entre les questions négociées dans la première phase, celles prévues dans la seconde phase et d'autres sujets non incorporés dans l'agenda ZLECAf, mais qui ont un lien étroit avec l'accord. Les présentations, suivies de discussions, ont fait ressortir une série de problématiques qui peuvent

être résumées dans les points suivants :

- les liens légaux et systémiques entre la ZLECAf et les obligations et engagements découlant des textes de la CEDEAO ;
- le cadre et les modalités d'élaboration, de portage et de défense de positions communes de la CEDEAO sur l'offre d'accès au marché, les mesures de défense commerciale, les règles d'origine, les services, entre autres ;
- les enjeux économiques et stratégiques des négociations sur l'investissement, la politique de concurrence et la propriété intellectuelle dans la seconde phase de négociation de la ZLECAf ;
- la façon dont la ZLECAf pourrait susciter, soutenir et promouvoir le développement durable et l'amélioration des conditions de vie des populations africaines, en particulier les femmes et les acteurs du commerce informel et transfrontalier ;
- la façon dont certains instruments comme le commerce électronique et

OBJECTIF

Créer un espace ouvert et inclusif d'échange sur le fond, la forme et les enjeux de la mise en place de la ZLECAf.

L'Accord sur la facilitation du commerce pourraient agir en tant que forces motrices et externalités positives pour faciliter la mise en œuvre de la ZLECAf et démultipliant ses impacts ;

- les modes d'engagement des acteurs étatiques, du secteur privé et de la société civile, entre autres, pour garantir le caractère inclusif et participatif du processus de négociation, de mise en œuvre et d'évaluation de la ZLECAf afin de faciliter son appropriation par les peuples africains.

Suite à la page 2

Au terme des deux jours de rencontre, les participants ont reconnu la centralité de la ZLECAf comme élément moteur de l'agenda de l'intégration économique africaine.

Ils ont par ailleurs noté que tous les Etats, y compris ceux qui n'ont pas encore signé et ratifié l'Accord, les CERs comme les acteurs du secteur privé et de la société civile ont manifesté leur adhésion à l'idée du renforcement de l'intégration économique.

Les participants ont toutefois noté que la faiblesse des concertations et du dialogue entre tous les acteurs tant au niveau national et régional, a été l'une des contraintes majeures qui justifient encore les craintes et préoccupations légitimes exprimées par certains acteurs dans de nombreux pays.

Conformément aux directives données par les Chefs d'Etat, la ZLECAf doit être un instrument de renforcement des acquis des CERs. Or il a été noté que pour ce qui concerne la CEDEAO, les contraintes juridiques liées à l'union douanière n'ont pas été intégralement prises en charge dans les négociations. Il en a résulté un problème de coordination et de mise en cohérence entre les engagements pris aux niveaux national, régional, continental et international dans les domaines de l'offre d'accès au marché, des règles d'origine, des mesures de défense commerciale, du règlement des différends, etc.

Outre cela, les participants ont noté qu'il serait utile de tenir compte de la différence de niveau de développement des pays, de leurs réalités et besoins en matière d'industrialisation et de leurs déficiences structurelles pendant le processus de négociation.

La libéralisation tarifaire est certes importante pour faire de la ZLECAf un outil de développement, mais les participants ont noté que les barrières non tarifaires, les obstacles administratifs et techniques, la faiblesse des infrastructures liées au commerce ont, dans certains cas, un impact plus important sur les coûts des transactions et par conséquent sur les échanges commerciaux intra-africains.

Après avoir passé en revue les enjeux et les défis de la ZLECAf pour la CEDEAO, les participants ont adopté les recommandations suivantes :

- Assumer le leadership régional dans les négociations, eu égard à l'union douanière et aux autres politiques sectorielles en gestation ou en cours de mise en œuvre, en accompagnant et en coordonnant les actions des Etats Membres autour de positions communes ;

- Formuler et défendre une offre d'accès au marché comportant les mêmes produits à libéraliser et les mêmes produits sensibles ou à exclure et prendre en compte en compte la différence de niveau de développement entre Etats ;

- Adopter des règles d'origine flexibles en vue de garantir un accès prioritaire des entreprises africaines au marché continental, pour qu'elles se renforcent et développent leurs capacités productives et créent des chaînes de valeurs régionales et continentales ;

- Encourager la poursuite des négociations en vue d'un accord porteur de développement sur le commerce des services, mais demander un moratoire de quelques mois pour faire les

analyses nécessaires, surtout en terme d'économie politique du secteur, afin que les offres soient basées sur des réalités et des données économiques et sociales tangibles à l'échelle nationale et régionale ;

- Saisir l'opportunité de la négociation de la ZLECAf pour réexaminer certains accords

antérieurs entre les pays et régions africains avec leurs partenaires extérieurs, en particulier les Accords de partenariat économique (APE) conclus avec l'Union européenne, réviser certains protocoles et accords intra régionaux là où c'est nécessaire ;

- Poursuivre le dialogue direct entre les autorités gouvernementales nationales et régionales avec les acteurs du secteur privé et de la société civile pour créer les conditions d'une bonne appropriation de la ZLECAf par toutes les parties prenantes et faciliter sa mise en œuvre inclusive ;

- Mettre tout en œuvre, au niveau de la CEDEAO, pour que l'intégrité de l'union douanière soit préservée, notamment en évitant que les pays de la région ne prennent certains engagements ou ne mettent en œuvre la ZLECAf individuellement et en dehors de leurs obligations régionales ;

- Accroître la formation, le renforcement des capacités et faciliter le partage d'expériences entre pays de la CEDEAO dans les domaines du commerce électronique et de la facilitation des échanges, entre autres ;

- Mobiliser l'expertise disponible dans les Etats, les institutions régionales et dans les organisations de la société civile pour accompagner les Etats de la CEDEAO dans la formulation de positions sensibles au genre, prenant en compte les préoccupations économiques et sociales des populations africaines et en cohérence avec les objectifs du développement durable (ODD).

Le dialogue a vu la participation d'une cinquantaine de cadres gouvernementaux de haut niveau, issus de la CEDEAO et de la CEEAC. Il s'agit de promouvoir le partenariat interrégional, le co-apprentissage et le partage des expériences entre communautés économiques régionales autour de la ZLECAf. Le dialogue a été clôturé par Monsieur Alioune Sarr, Ministre du Commerce du Sénégal qui s'est par ailleurs engagé à les porter au niveau politique afin qu'elles soient prises en compte par les décideurs dans toutes les délibérations relatives à la ZLECAf.

Selon les économistes, les prévisions sur la ZLECAf se chiffrent ainsi: les échanges Intra-africains vont évoluer de 16% à +53,2% d'ici à 2022, le PIB Global atteindra la valeur de 2500 milliards de dollar pour un marché de 1,2 milliard de consommateurs. ■

DIRECTIVES DES CHEFS D'ETAT

La ZLECAf doit être un instrument de renforcement des acquis des CERs.

PIB GLOBAL

2 500

milliards de dollars pour

1,2

milliard de consommateurs

Synthèse : Enda CACID

Synthèse des travaux de la 53ème Session de la CEDEAO

La cinquante-troisième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue le 31 juillet 2018 à Lomé, en République Togolaise, sous la présidence de S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise, Président en exercice de la Conférence. La désignation d'un nouveau président de la Conférence des Chefs d'Etat, le processus de création de la Monnaie CEDEAO, le réexamen de l'APE, les négociations sur la ZLECAf, la prestation du nouveau président de la commission ; la nomination de nouveaux juges ont été entre autres les faits saillants de ce sommet.

L'un des faits majeurs du sommet de Lomé, a été le passage de témoin entre le chef d'Etat Togolais, Faure Gnassingbé Eyadema et le président nigérian Muhammadu Buhari. Ce dernier présidera aux destinées de l'organisation sous régionale pour un mandat d'un an.

De bonnes perspectives économiques en vue

Au titre de l'évaluation de la performance économique et de la mise en œuvre des programmes d'intégration, il a été noté une évolution positive grâce entre autres, à la remontée des cours mondiaux des matières premières, ainsi que les réformes économiques et les investissements dans le domaine des infrastructures. En effet, la Conférence s'est félicitée des bonnes perspectives en matière de croissance économique de la région avec un taux de 3,2% en 2018 contre des réalisations de 2,3% et 0,2% en 2017 et 2016 respectivement.

Monnaie Unique CEDEAO : un chantier qui avance

Se penchant sur les conclusions de l'étude sur la Monnaie unique de la CEDEAO réalisée par la Commission éco-

nomique pour l'Afrique (CEA) qui précisent « les conditions optimales de la création de la future monnaie unique de la CEDEAO », la Conférence a apprécié à sa juste valeur celles-ci. Ainsi dans son communiqué final, la Conférence a « félicité les chefs d'Etat membres de la Task Force pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de la Feuille de route de la monnaie unique de la CEDEAO et pour les résultats atteints ». Il y ressort que l'harmonisation du cadre de la politique monétaire et le modèle de la future banque centrale « seront également examinés, à l'occasion des concertations et des réunions sur le régime de change ».

Concernant la libre circulation...

La libre circulation des personnes et des marchandises a toujours été un combat des chefs d'Etat. A cet effet, ils ont engagé la Commission à prendre toute initiative visant à réduire les entraves à la libre circulation et d'en faire rapport aux autorités politiques des Etats membres concernés. La commission a été également instruite de procéder à la formation des douaniers ainsi que la poursuite de son accompagnement aux deux Etats membres qui n'ont pas encore mis en application le Tarif Extérieur Commun.

Pour le réexamen de l'Accord de Partenariat Economique entre la CEDEAO-UE

Abordant la lancinante question des Accords de Partenariat Economique (APE) entre la CEDEAO et l'Union Européenne, le communiqué final du 52ème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la CEDEAO, tenu le 16 Décembre à Abuja, les leaders ont affirmé ceci : « Concernant les Accords de Partenariat Economique entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, la Conférence a

souligné la nécessité de réexaminer la situation à la lumière des évolutions récentes », Cette posture des chefs d'Etat demeure manifeste au regard de la non-signature de l'APE régional par tous les Etats membres et la mise en œuvre des APE intérimaires. Mieux, le 53ème Sommet a lancé un appel aux partenaires européens les invitant à plus de flexibilité sur la question des APE notamment, sur le calendrier de la mise en œuvre des APE intérimaires.

Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

Autre accord en négociation qui implique la CEDEAO, c'est la Zone de libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). Après s'être félicitée du lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) au cours du Sommet extraordinaire de la Conférence de l'UA tenu le 21 mars 2018 à Kigali, au Rwanda, la Conférence a invité les Etats membres n'ayant pas encore signé à accélérer le processus de leur adhésion et elle a également instruit la commission de la CEDEAO d'accorder une assistance technique aux Etats membres afin de trouver un consensus régional sur les questions en suspens notamment les concessions tarifaires, la liste d'engagements spécifiques en matière de services et de règles d'origine. D'ailleurs, un dialogue s'est ouvert à Dakar, les 26-28 juillet sur la question de la ZLECAf.

Il faut noter que la Conférence a pris par ailleurs acte de la prestation de serment du nouveau Président de la Commission de la CEDEAO, M. Jean Claude Kassi Brou, et de la prestation de serment de cinq (5) nouveaux juges à la Cour de Justice Communautaire au cours de sa séance d'ouverture.

La prochaine session ordinaire de la Conférence se tiendra le 22 décembre 2018 à Abuja, Nigeria. ■





Le nouveau Président de la Commission de la CEDEAO, Jean Claude Brou ainsi que cinq (5) nouveaux juges de la cour de justice de la CEDEAO ont officiellement prêté serment ce mardi 31 juillet 2018, lors de l'ouverture solennelle de la 53ème session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'organisation sous régionale qui s'est tenue à Lomé.

Prestation de serment du nouveau Président de la Commission et 5 juges de la cour de justice de la CEDEAO à Lomé

Au cours de cette cérémonie de prestation qui s'est déroulée devant les 15 chefs d'Etat de l'organisation, M. Jean Claude Brou de dire « *Moi, Jean-Claude Kassi Brou, je jure de servir loyalement et fidèlement la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en ma qualité de Président de la Commission de la CEDEAO, ...sans solliciter, ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à la Communauté dans l'exercice de mes fonctions* ».

De son côté, le président en exercice de la CEDEAO Faure Gnassingbé Eyadema a félicité M. Jean Claude Brou pour son nouveau poste.

Il faut rappeler que c'est à l'issue de la 52ème session ordinaire tenue le 16 Décembre 2017 à Abuja (Nigéria), que les dirigeants ouest-africains ont attribué le poste de Président de

la Commission de la CEDEAO à la Côte d'Ivoire. Ils ont également approuvé la nomination de M. Jean Claude Kassi Brou au poste pour un mandat de quatre ans, à compter du 1er Mars 2018 dernier. Composés de treize (13) membres, la commission adopte des règles pour la mise en œuvre des actes promulgués par le conseil.

Jusqu'à sa nomination comme Président de la Commission de la Cedeao par les dirigeants ouest-africains lors de cette session, Jean-Claude Kassi Brou était ministre de l'Industrie et des Mines en Côte d'Ivoire depuis octobre 2012.

Outre le président de la Commission, cinq (5) nouveaux juges de la Cour de Justice de la Cedeao ont également prêté serment. Il s'agit de la capverdienne Januaria Tavares Silva Moreira Costa, de la nigériane Dupe Atoki, de l'ivoirien Gberibe Ouattara, du ghanéen Edward Amoako Asante, et du sierra-léonais Kekura Bangura.

Ils sont nommés pour un mandat de quatre(4) ans non renouvelable, et leur mandat prend effet à compter de la date de leur prestation de serment devant le Président en exercice de la Conférence, donc ce 31 juillet 2018.

Créée par un protocole signé en 1991, la cour de justice de la CEDEAO est le principal organe judiciaire de la Communauté. Elle a pour rôle majeur d'assurer le respect du droit et des principes d'équité dans l'interprétation et l'application des dispositions des traités révisés ainsi que d'autres instruments juridiques subsidiaires adoptés par la Communauté. Aujourd'hui, il conviendrait de mener des réflexions de fond sur l'institution judiciaire de la CEDEAO. En effet, au regard de l'actualité sur la saisine de la cour de justice de la CEDEAO d'une part et du bilan de Marcel De Souza, président sortant de la Commission CEDEAO (8 Avril 2016 - 28 Février 2018), il ressort que les décisions de la Cour de Justice de la Communauté ne sont ni respectées ni appliquées.

Avec la nomination de nouveaux juges et la prestation de serment de M. Jean Claude Kassi Brou, des sanctions en dernier ressort devraient être envisagées pour la bonne marche de la Communauté. ■

LE SERMENT

“ *Moi, Jean-Claude Kassi Brou, je jure de servir loyalement et fidèlement la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en ma qualité de Président de la Commission de la CE-DEAO, ...sans solliciter, ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à la Communauté dans l'exercice de mes fonctions.* ”

Synthèse : Enda CACID



Prince Adetokunbo Kayode

Président de la Chambre de commerce et d'industrie (ACCI) d'Abuja

« Nous n'avons rien à perdre en signant l'accord sur la Zone de libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) »

Rien que l'évocation de son nom traduit le gigantisme en Afrique. Le Nigéria, c'est près de 194 millions d'habitants (soit 52% de la CEDEAO) - dont 63% ont moins de 25 ans (FMI), avec un PIB (2017) de 395 Milliards US \$ (soit 70% du PIB de la CEDEAO) (FMI) et une superficie de 923.768 km².

Compte tenu des avantages immenses liés à l'Accord sur la zone de libre-échange continentale Africaine (ZLECAf), l'adhésion du géant africain à la ZLECAf est très attendue dans tous les milieux d'affaires africains. En effet, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abuja (ACCI), Prince Adetokunbo Kayode a exhorté le gouvernement fédéral à signer un accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (CFTA) afin de permettre aux Nigériens qui travaillent dans d'autres pays africains à rapatrier leurs richesses dans le pays. C'est au détour d'une retraite à Akure, capitale de l'Etat d'Ondo que Prince Adetokunbo Kayode a prononcé ces propos.

Il y a quelques mois, le Nigeria a refusé de s'associer à cet accord pour protéger son secteur privé et son industrie. Le président Buhari avait en outre souhaité prendre l'avis du patronat nigérian avant toute décision. Depuis quelques temps, la position du Président a évolué, face à son homologue sud-africain Cyril Ramaphosa, Muhammadu Buhari semble avoir changé d'angle, en tout cas à l'avantage de l'Union africaine. « *Je suis lent à la lecture, peut-être parce que j'étais un ancien soldat. Je ne l'ai pas lu assez vite avant que mes fonctionnaires aient vu que tout allait bien pour la signature. Je l'ai gardé sur ma table. Je vais bientôt le signer* », a-t-il assuré.

Cette sortie du Président Nigérian paraît faire des émules du côté du secteur privé nigérian, Prince Adetokunbo Kayode de marteler : « *En tant que centre économique de l'Afrique, le Nigeria ne peut pas se permettre d'être un géant endormi alors*

“ En tant que centre économique de l'Afrique, le Nigeria ne peut pas se permettre d'être un géant endormi alors que d'autres pays prennent des mesures concrètes en vue de la prospérité économique de leurs nations respectives, qui dit qu'il a la possibilité d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens. ”

que d'autres pays prennent des mesures concrètes en vue de la prospérité économique de leurs nations respectives, qui dit qu'il a la possibilité d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens ».

La Chambre de commerce et d'industrie d'Abuja par la voix de son président affiche son optimisme vis-à-vis des avantages que le Nigéria pourrait tirer en adhérant à la ZLECAf. En effet,

Prince Adetokunbo Kayode affirme que le secteur privé nigérian est compétitif et invite par conséquent le gouvernement fédéral à impulser un nouvel dynamisme à leur épanouissement en signant cet accord, afin de leur permettre de conquérir d'autres marchés (commerce des biens, des services et des compétences sur tout le continent).

Parlant de politique économique intérieure, Prince Adetokunbo Kayode a exhorté les gouvernements des Etats, partout dans la fédération à soutenir et encourager les chambres de commerce dans leurs domaines respectifs comme un moyen de promouvoir la création de la prospérité et de la richesse. Il invite l'Etat fédéral à suivre la ligne indiquée par le secteur privé en introduisant de meilleurs mécanismes pour le financement des petites et moyennes entreprises (PME) afin de créer des opportunités d'emploi et de générer de la richesse.

Quarante-quatre pays africains ont signé le 21 mars 2018 dans la capitale rwandaise (Kigali) l'Accord établissant la Zone de libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf).

Aujourd'hui, 49 Etats (sans le Nigéria) ont signé l'Accord sur la ZLECAf, seuls 6 (Kenya, Ghana, Rwanda, Niger, Tchad et Es-wantini (Ex-Swaziland) l'ont ratifié.

Au regard du degré d'engagement des Etats dans la ratification de l'Accord et de la non-adhésion du géant nigérian, l'accord instituant la ZLECAf contient de nombreux défis qu'il serait indispensable de relever. ■

Synthèse : Enda CACID



La CEDEAO exprime sa solidarité au Niger à travers la remise de produits vivriers

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), à travers sa Réserve régionale de sécurité alimentaire, a mis à la disposition des autorités nigériennes 6 528 tonnes de céréales destinées aux populations en difficultés alimentaires.

La cérémonie de remise des vivres s'est déroulée le mardi 7 août 2018, à Dosso, une localité située à 135 km de Niamey, la capitale du Niger, en présence de M. Sékou Sangaré, représentant le président de la Commission de la Cedeao et Adamou Souley Hamadou, directeur de cabinet du Premier ministre du Niger.

pour un
financement de
56 millions
€

Composés de 3 028 tonnes de maïs, de 3 000 tonnes de mil, et de 500 tonnes de sorgho, Adamou Souley Hamadou en recevant les vivres a exprimé sa gratitude au Président de la Commission de la Cedeao, Jean-Claude Kassi Brou, pour cette assistance humanitaire très appréciable. Il a par ailleurs cette situation alimentaire complexe a été engendrée par une situation pluviométrique

3 028
tonnes de maïs

3 000
tonnes de mil

500
tonnes de sorgho

de 2017/2018 marquée tout à la fois par un début tardif et un arrêt précoce des pluies ; aggravée par la situation sécuritaire contraignante.

Prenant la parole, M. Sékou Sangaré a affirmé que « dans le cadre de l'opérationnalisation de cette Réserve régionale, la présente intervention au Niger constitue une première, puisque le gouvernement du Niger s'est engagé au plus haut niveau à rembourser, grain pour grain, la totalité du stock mis à sa disposition. Il s'agit donc de rendre effectif le principe de la solidarité communautaire, et de pérenniser notre système régional de réserve alimentaire ».

Il a rappelé que les stocks céréaliers de la Cedeao sont constitués de produits vivriers locaux, produits en Afrique de l'Ouest par des producteurs ouest-africains, et achetés auprès de ces derniers, conformément à la volonté des dirigeants de l'espace communautaire de créer la Réserve régionale de sécurité alimentaire.

Etant un outil de promotion de la solidarité régionale à l'égard des Etats, la Réserve régionale de sécurité alimentaire de la CEDEAO a été créée le 28 février 2013, à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, par les leaders ouest-africains pour compléter les efforts des Etats membres à fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle rapide et diversifiée.

La remise de Dosso est la 2ème intervention de la Réserve régionale de sécurité alimentaire après celle de 1 130 tonnes de céréales par la Cedeao, le 8 août 2017, à Maiduguri, en solidarité avec les populations du Nord-est du Nigeria affectées par une situation alimentaire difficile.

A noter que la remise de vivres au gouvernement nigérien a été rendue possible grâce à l'Union européenne, qui finance le Projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, à hauteur de 56 millions d'euros. ■

Synthèse : Enda CACID

SÉNÉGAL-CEDEAO – FINANCE

BIDC : Dakar abrite la Réunion du Conseil d'administration et celle des Gouverneurs

Le Conseil d'administration de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) a tenu mercredi à Dakar sa 58ème session, en prélude à la réunion de ses gouverneurs prévue vendredi dans la capitale sénégalaise.

Les administrateurs qui ont approuvé le compte rendu de la 57e session du Conseil d'administration, ont également validé un projet de réhabilitation du système sanitaire en Côte d'Ivoire.

Ce projet d'un coût de 20 millions de dollars, vise « améliorer la santé des femmes et des enfants », a dit le président de la BIDC, le Nigérian Bashir Mamman Ifo.

Ce projet permettra « l'acquisition de matériels, de réhabiliter le système sanitaire et de lutter contre la mortalité infantile », a salué M. Ifo, soulignant que la BIDC intervient dans le financement de projets public et privé dans les secteurs des transports, de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, etc.

Coût du projet :

20 millions de dollars

Au Sénégal, a-t-il relevé, la Banque est intervenue dans le financement de projets agricoles, de routes et dans la construction de l'hôtel Radisson Blue.

La BIDC est présentée comme « le bras financier » de la CEDEAO

appartenant aux 15 Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle est issue de la transformation, en 1999, de l'ex-Fonds de coopération, de compensation et de développement de la CEDEAO en un groupe bancaire dénommé Groupe de la BIDC.

Elle se veut « la première institution régionale de financement de l'investissement et du développement en Afrique de l'Ouest et un instrument efficace de lutte contre la pauvreté, de création de richesse et de promotion de l'emploi en vue du bien-être des populations de la région ».

La Banque intervient dans les domaines des infrastructures et équipements de base relatifs au transport, à l'énergie et aux télécommunications, au développement rural, à l'environnement, au secteur social, l'industrie, les services (services financiers, services relatifs aux technologies de l'information, ingénierie, hôtellerie, etc.).

Un document de presse indique qu'après 13 années d'activité (2004-2016), la Banque a quasiment multiplié par 7,6 ses engagements nets cumulés, portés de 121 millions d'UC en janvier 2004 à 917,6 millions d'UC au 31 décembre 2016 pour 135 projets actifs.

La même source signale que depuis sa création (Fonds de la CEDEAO) au 31 décembre 2017, le montant cumulé des interventions de la BIDC en faveur des pays ressort à 1,27 milliard d'UC, soit 1,702 milliard de dollars ou 1 059 milliards de FCFA pour 211 projets dans divers secteurs.

La BIDC intervient sous forme de prêts directs à long, moyen et court terme ; prise de participation ; octroi de lignes de crédit et mise en place d'accords-cadres de refinancement ; opérations d'ingénierie et de services financiers.

Depuis le 10 octobre 2011, la Banque indique avoir renforcé ses fonds propres, en portant son capital autorisé de 603 millions à 1 milliard d'UC, soit environ 1,5 milliard de dollars US, détenu à 70% par les régionaux (15 Etats membres de la CEDEAO), les 30% restants, soit environ 450 millions de dollars US, sont ouverts à souscription pour les non-régionaux.

La Banque est actionnaire fondateur de Ecobank Transnational Inc.(ETI) ; actionnaire fondateur de la compagnie aérienne Asky Airlines ; initiatrice du Fonds africain des biocarburants et des énergies renouvelables (FABER), devenu SABER, partenaire et gestionnaire du Fonds de garantie des industries culturelles (FGIC), etc.

Dans le cadre son plan stratégique, la banque prévoit d'injecter dans l'économie régionale 1,32 milliard de dollars (environ 1 042 milliards de FCFA) pour la période 2016-2020. Ces interventions porteront essentiellement sur les projets régionaux structurant d'infrastructures, des secteurs de transports et d'énergie. ■

Source : APS

Un Sommet conjoint CEDEAO-CEEAC : désormais institutionnalisé

Le Sommet conjoint des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'est tenu le 30 juillet 2018, à Lomé (République Togolaise), sous la co-présidence de leurs Excellences Messieurs Faure Essozimna Gnassingbe Eyadéma, Président de la République Togolaise et Président en exercice de la CEDEAO, et Ali Bongo Ondimba, Président de la République Gabonaise et Président en Exercice de la CEEAC. La rencontre des deux blocs d'intégration « Ouest » et « Centre » a débouché sur une note de satisfaction avec de grandes décisions à l'issue. Le Sommet conjoint avait pour objectif de créer les conditions d'une paix durable et d'un environnement sécurisé dans l'espace commun aux deux régions. Il a réuni de part et d'autres 26 délégations qui se sont penchées sur différents sujets relatifs à la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les espaces CEDEAO et CEEAC.

Examen de la situation sécuritaire générale en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale

Abordant cet aspect, la conférence conjointe des chefs d'Etat et de gouvernement a noté les « risques créés par la montée des défis sécuritaires, notamment en ce qui concerne le terrorisme, les trafics d'armes, d'êtres humains et de drogue, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité ». A cet effet, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à consolider les importants acquis de la coopération déjà existants entre les deux régions (CEDEAO et la CEEAC) dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes, en particulier dans le cadre du Centre Interrégional de Coordination (CIC) issu des décisions du Sommet Conjoint CEDEAO-CEEAC du 25 juin 2013 à Yaoundé, République du Cameroun. Dans l'optique de prévenir ou de contraindre les menaces sécuritaires, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné la nécessité d'une coopération plus renforcée et effective entre les deux Communautés qui s'est traduit par l'adoption de la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les espaces de la CEDEAO et de la CEEAC.

Au titre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont fait une recommandation à une résolution rapide de la crise libyenne qui nourrit les sources d'instabilité dans les deux régions et encouragent les services de sécurité habilités de leurs Etats respectifs à échanger les informations et les renseignements pertinents. A cet effet, ils ont décidé de mettre en place un comité ministériel de suivi de la mise en œuvre des décisions du présent Sommet conjoint qui doit se réunir une fois l'an », indiqué le communiqué final. L'implication des leaders religieux, des femmes, des acteurs du système éducatif et autres groupes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de dé-radicalisation, de réinsertion, de réintégration et de réconciliation est saluée par la conférence. La conférence conjointe a également donné mandat aux Ministres en charge de la Sécurité des Etats membres de la CEDEAO et de la CEEAC, afin de faire parvenir, avant les prochains Sommets respectifs des propositions sur les mécanismes et procédures idoines de partage de renseignements et d'informations entre les Etats au Président de la Commission de la CEDEAO et au Secrétaire général de la CEEAC.

Mise en place d'espace de Gouvernance et de suivi des engagements

Le Sommet conjoint CEDEAO-CEEAC est à sa deuxième édition, après celui du 25 juin 2013 à Yaoundé, République du Cameroun. Le sommet conjoint tenu au Togo a marqué une étape décisive dans les relations des deux blocs d'intégration. En effet, les deux communautés ont décidé d'institutionnaliser le sommet conjoint qui devrait se tenir désormais tous les deux ans et de façon alternative dans l'une ou l'autre des deux espaces communautaires. Le prochain sommet conjoint est annoncé à N'Djamena en 2020 au Tchad. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également retenu de se réunir en marge des sommets annuels de l'Union Africaine qui se tiennent généralement en janvier de chaque année. ■

Synthèse : Enda CACID

Réformes institutionnelles de l'UA : que dit le Rapport ?

Il suscite l'admiration autant qu'il agace, l'arrivée du président rwandais à la tête de l'institution continentale a occasionné de nombreux commentaires. Tout compte fait la « méthode Kagamé » est au cœur du Management de l'Union Africaine depuis ce mois de juillet 2017 où ses pairs l'ont désigné pour mener à bien les réformes que chacun appelle de ses vœux.

Ce 31^{ème} sommet interafricain de Nouakchott (1er-2 juillet 2018) qui avait pour thème : « Rempporter la lutte contre la corruption: une voie durable vers la transformation de l'Afrique » a également été marqué par sa « touche » et son « allure » lui, qui a la charge d'un vaste programme de réformes de l'institution.

Que dit le Rapport ?

Un rapport relatif aux réformes institutionnelles commanditées par le président en exercice de l'institution a été remis aux délégations, en marge du 31^{ème} Sommet de l'Union Africaine. En effet, le rapport note que la plupart des États membres ne paient pas à temps leur contribution financière, une situation qui déteint sur la mise en œuvre des programmes et exécution des budgets de l'Union Africaine. A la question relative à la révision du barème des contributions des États, les rapporteurs proposent des options, l'une d'elle est l'application d'un taux plancher afin qu'aucun État membre ne contribue à moins de 200 000 US dollars soit 170 000 euros. La Taxe Kaberuka a été également évoquée, son non-respect par les États membres butte sur les incompatibilités législatives nationales (constitution des États) et aux engagements multilatéraux (OMC). A cet effet, le rapport révèle que les États peuvent déterminer la forme et les moyens à utiliser pour le prélèvement de la taxe de 0,2% sans enfreindre leurs obligations commerciales internationales. Les bonnes feuilles du rapport ont en outre abordé le mode de désignation du président de la Commission, de son vice-président et chacun de ses huit commissaires qui sont jusque-là élus par les États membres de l'UA. Sur ce point, les rapporteurs ont trouvé un compromis en ces termes : « le vice-président et les commissaires resteraient élus par les États mais le président de la Commission décidera de l'attribution des portefeuilles et « aura les pouvoirs de les redéployer (et de résilier leurs contrats) ».

La présentation du rapport n'a pas dissipé toutes les réticences, certains États membres traînent encore les pieds pour suivre la cadence dictée par le tandem Kagamé-Mahamat sur les réformes de l'Union Africaine. Toutefois des sanctions sont brandies pour les États ne respectant pas leurs engagements financiers. Ces sanctions se traduiront par la suspension de leur participation aux sommets et au bureau de tout organe de l'Union, le non-soutien de l'UA en vue de l'obtention de postes internationaux et l'interdiction d'accueillir les rencontres officielles des organes, institutions ou bureaux de l'Union.

Par ailleurs, la ZLECAf a été également brossée au cours du Sommet de Nouakchott. En effet, des avancées sont notées en ce qui concerne la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En effet, cinq (5) nouveaux pays ont regagné le groupe des 44 pays signataires. Il s'agit de l'Afrique du sud, la Sierra-Léone, la Namibie, le Lesotho et le Burundi. Ce qui porte à 49 le nombre de pays signataires de l'Accord. Du côté des ratifications, le Tchad et Eswatini (ex Swaziland) ont rejoint le cercle fermé des pays ayant ratifié l'Accord sur la ZLECAf (Ghana, Niger, Ghana, Rwanda). Toutefois, il faut noter que 22 ratifications sont nécessaires pour que l'Accord puisse entrer en vigueur. ■

Synthèse : Enda CACID

Monnaie Unique CEDEAO : un chantier qui avance !

La cinquante-troisième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est tenue le 31 juillet 2018 à Lomé, en République Togolaise, a accordé une place importante au « chantier » sur la Monnaie Unique CEDEAO.

Depuis la session extraordinaire tenue le 25 octobre 2013 qui a décidé de confier la supervision de la création de la monnaie unique de la CEDEAO aux Présidents du Ghana et du Niger, des progrès ne cessent d'être engrangés. Ainsi, au regard des rapports sur les réunions de la Task-Force Présidentielle pour le programme de la monnaie unique de la CEDEAO présentés à cette cinquante-troisième session ordinaire, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a approuvé les conclusions et recommandations qui « marquent des avancées importantes vers l'objectif de doter la région d'une union monétaire ».

Dans son communiqué final, la Conférence a « félicité les chefs d'Etat membres de la Task Force pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de la Feuille de route de la monnaie unique de la CEDEAO et pour les résultats atteints ». Il y ressort que l'harmonisation du cadre de la politique monétaire et le modèle de la future banque centrale « seront également examinés, à l'occasion des concertations et des réunions sur le régime de change ».

La Conférence a par ailleurs « instruit la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec l'AMAO et les Banques centrales de la Communauté, à lui soumettre lors de sa prochaine session, des propositions de nom de la future monnaie commune ».

Après avoir « pris acte de la Feuille de route révisée pour le programme de la monnaie unique ainsi que la création d'un Fonds spécial pour couvrir son besoin de financement », les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé aux parties prenantes de « prendre toutes les dispositions pour l'implication effective de l'ensemble des gouverneurs des banques centrales dans le processus de création de la monnaie unique de la CEDEAO ».

A cet égard, elle « demande que la Central Bank of Nigeria (CBN), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Bank of Ghana prennent les mesures nécessaires pour le paiement de leur quote-part ». Se penchant sur les conclusions de l'étude sur la Monnaie unique de la CEDEAO réalisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui précise « les conditions optimales de la création de la future monnaie unique de la CEDEAO », la Conférence a apprécié celles-ci à sa juste valeur.

Le processus conduisant à la création de la monnaie unique CEDEAO a été enclenché vers les années 80. Depuis, des initiatives sont entreprises en marge des conférences des chefs d'Etat et de gouvernement. Toutefois, constatant la lenteur observée dans le lancement de la nouvelle monnaie, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de donner une nouvelle impulsion au processus. En terme clair, les Chefs d'Etat ont adopté une approche graduelle en vue de démarrer l'union monétaire avec les pays qui respectent les critères de convergence et ont fixé l'horizon 2020 pour la concrétisation du « chantier » sur la Monnaie Unique CEDEAO.

Aujourd'hui, l'espace CEDEAO, ce sont huit pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) qui ont le franc CFA en commun, et le reste, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria, la Sierra Leone et le Cap Vert qui ont à leur tour chacun leur propre monnaie. Une situation de coexistence monétaire dans une union douanière qui justifie souverainement la mise en place d'une seule et unique monnaie CEDEAO. ■

Synthèse : Enda CACID

Agenda régional

- Octobre 2018 (Erevan, Arménie) : 17^e Sommet de la Francophonie
- 22 décembre 2018 (Abuja, Nigeria) : Session ordinaire de la CEDEAO
- Janvier 2019 (Niamey, Niger) : Sommet ordinaire de l'Union Africaine
- En 2020 (N'Djamena Tchad) : Sommet conjoint CEDEAO-CEEAC

	Dakar - 73, Rue Carnot BP : 6879 (Dakar-Etoile) Tél. : +221 33 821 70 37 Email : info@endacacid.org Site web : www.endacacid.org
	Directeur de Publication : Dr Cheikh Tidiane DIEYE Chargée de Projet : Ndèye NIANG Coordonnateur : Souleymane BARRO
Conception Mise en page : Alioune KASSE	Avec l'appui de : 